



ARRÊTÉ
FIXANT LA LISTE D'APTITUDE
D'ACCÈS AU GRADE D'ATTACHE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

ANNÉE 2018

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu l'arrêté établi par le Centre de Gestion de l'AVEYRON le 12 mai 2017 déposé en Préfecture le 12 mai 2017 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne au titre de l'année 2017 ;

Vu les états de recrutements effectués par les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de l'Aveyron dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou par promotion interne en qualité d'attaché, à prendre en compte pour l'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne au titre de l'année 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire, **catégorie A**, en date du **jeudi 5 avril 2018** ;

Vu les candidatures présentées par les autorités territoriales pour l'avancement au grade d'attaché au titre de la promotion interne 2018,

Considérant la demande de réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché de :

- Madame Corinne DELBRUEL en date du 22 janvier 2018,

CONSIDERANT que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par l'article 5 du décret précité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne est établie pour l'année 2018, par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

NOM - PRÉNOM	GRADE	EMPLOYEUR
DELORT Dominique	Animateur Principal de 1 ^{ère} Cl.	MAIRIE DE SAINT-AFFRIQUE
FOURNIER Eric	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Cl.	MAIRIE D'ONET LE CHATEAU

3^{ème} année :

NOM - PRÉNOM	GRADE	EMPLOYEUR
DELBRUEL Corinne	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Cl.	MAIRIE DE RODEZ

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude fixée à l'article 1^{er} du présent arrêté a une valeur nationale.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la présente liste ne vaut pas recrutement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Madame le Préfet du Département de l'Aveyron ;

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue,

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Millau,

- Mesdames et Messieurs les Présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

et fera l'objet d'un affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AVEYRON, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à RODEZ le 12 AVR. 2018

Le Président du Centre de Gestion,
Président de la C.A.P.,



M. BARTHELEMY

ETAT DES RECRUTEMENTS

RECRUTEMENTS PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE EN QUALITE D'ATTACHE TERRITORIAL

RECRUTEMENTS 2017

MOREAU Nathalie	MAIRIE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	01.07.2017
MUR Philippe	RODEZ AGGLOMERATION	01.07.2017

SOIT : 2 RECRUTEMENTS

CALCUL DES POSSIBILITES ANNEE 2018

Utilisation de la clause de sauvegarde : le nombre de nominations possibles au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées au CDG12 arrêté au 31 décembre 2017 - conformément à l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22.12.2006 pour la catégorie A ⇒ *ce mode de calcul permet un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier.*

⇒ 151 agents * 5% ⇒ 7,55 + 0,73 (report décimale PI 2017) ⇒ $8,28/3 = 2,76$ ⇒ **2 possibilités au total** (0,76 : report PI 2019).

ETAT DES RECRUTEMENTS

RECRUTEMENTS DE CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS EXTERNE, INTERNE OU TROISIEME CONCOURS, A L'EXAMEN PROFESSIONNEL, OU DE FONCTIONNAIRES DU CADRE D'EMPLOIS, A L'EXCLUSION DES NOMINATIONS INTERVENUES A LA SUITE D'UNE MUTATION A L'INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE ET DES ETABLISSEMENTS EN RELEVANT

ANNÉE 2017

<u>PNR GRANDS CAUSSES MILLAU :</u> PUJOL Sébastien	13.03.17
<u>CCOM DU GRAND VILLEFRANCHOIS :</u> PY Mylène	01.07.17
<u>RODEZ AGGLOMERATION :</u> COMMANDRE Laure	01.07.17
<u>MAIRIE DE SAUCLIERES :</u> GAYRAUD Chloé	01.08.17
<u>MAIRIE DE RODEZ :</u> FRONTZAC Jean-Baptiste	01.09.17
<u>MAIRIE DE SAINT-LEONS :</u> LEMOUZY Bénédicte	01.09.17
<u>SDIS DE L'AVEYRON :</u> MARIE Florence	04.09.17
<u>CCOM LEVEZOU-PARELOUP :</u> DARDE Jean-Paul	09.12.17
SOIT : 8 RECRUTEMENTS	

CALCUL DES POSSIBILITES ANNEE 2018

8 recrutements \Rightarrow 1 pour 3 \Rightarrow 2,67 \Rightarrow **2 possibilités**

\Rightarrow **utilisation de la clause de sauvegarde** : le nombre de nominations possibles au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées au CDG12 arrêté au 31 décembre 2017 - conformément à l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22.12.2006 pour la catégorie A \Rightarrow *ce mode de calcul permet un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier.*

\Rightarrow 151 agents * 5% \Rightarrow 7,55 + 0,73 (report décimale PI 2017) \Rightarrow 8,28/3 = 2,76 \Rightarrow **2 possibilités au total** (0,76 : report PI 2019).

SOIT : **2 possibilités** au titre de la promotion interne 2018

Les statuts ne prévoient pas de répartition particulière entre les deux voies d'accès (fonctionnaires de catégorie A - fonctionnaires de catégorie B) pour la promotion interne au grade d'attaché territorial.

Il appartient donc au Président de la CAP de répartir le nombre total de postes sur ces deux voies.